

VITIS – BEST OF DNCA

DNCA
INVESTMENTS



FICHE D'INFORMATION COMMERCIALE DU FONDS INTERNE COLLECTIF **VITIS – BEST OF DNCA**
ÉLIGIBLE AU SEIN D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE **VITIS ALL IN ONE**

VITIS – BEST OF DNCA

- └ **Fonds interne collectif**
- └ **Sous-jacent au contrat VITIS All In One (branche 23)**
- └ **Horizon de placement conseillé: 5 ans**
- └ **Classe de risque exprimée en SRI: 3 sur 7**
- └ **Sans protection du capital**

“Notre philosophie d’investissement: patience, prudence, persévérance.”

(Grégory Guionnet, Directeur Wealth Management DNCA Finance)

Le **VITIS – Best of DNCA** est un **fonds interne collectif de Vitis Life S.A. - Belgian Branch** dont l’objectif est d’obtenir une performance régulière couplée à une prise de risque modérée. Le profil de gestion est équilibré: l’exposition aux actions sera comprise entre 30% et 60%. Les investissements se font en parts institutionnelles (ou à défaut en «clean shares»).

DNCA FINANCE EN BREF (source: DNCA Finance au 28/09/2018)

- └ Une société de gestion **fondée en 2000**
- └ Une gestion **active, fondamentale** et **patrimoniale**
- └ Une gamme investie sur les principaux marchés d’actions et d’obligations pour le compte d’investisseurs privés et institutionnels
- └ Une **implantation et une distribution européennes** (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse)



25,4€ mds
d’actifs
sous gestion



123 collaborateurs
dont **37** gérants
& analystes



29 fonds
répartis sur
5 expertises

LA GESTION PILOTÉE

La gestion pilotée permet d’avoir **accès à 19 des 29 fonds et à l’ensemble des stratégies de DNCA**. Les spécialistes de DNCA conseillent Vitis Life dans la constitution du fonds interne collectif, en tenant compte des évolutions de marché et du SRI (indicateur de risque) convenu.

DIVERSIFICATION DES FONDS

DNCA Finance investit dans **toutes les classes d'actifs, sans limite géographique**, à travers une large gamme de fonds. 13 fonds ont été **soigneusement sélectionnés** afin de constituer le fonds interne collectif VITIS - Best of DNCA (allocation modèle au 01/01/2019):

ACTIONS

Centifolia

DNCA Invest **Value Europe**

DNCA Invest **Europe Growth**

DNCA Invest **Norden Europe**

DNCA Invest **South Europe**

Opportunities

TAUX

DNCA Invest **Convertibles**

DNCA Invest **Global**

Convertibles

DNCA Invest **Flex Inflation**

DNCA Invest **Alpha Bonds**

DNCA Invest **Sérénité Plus**

MIXTE

DNCA Invest **Eurose**

PERFORMANCE

ABSOLUE

DNCA Invest **Miura**

INVESTISSEMENT

SOCIALEMENT

RESPONSABLE

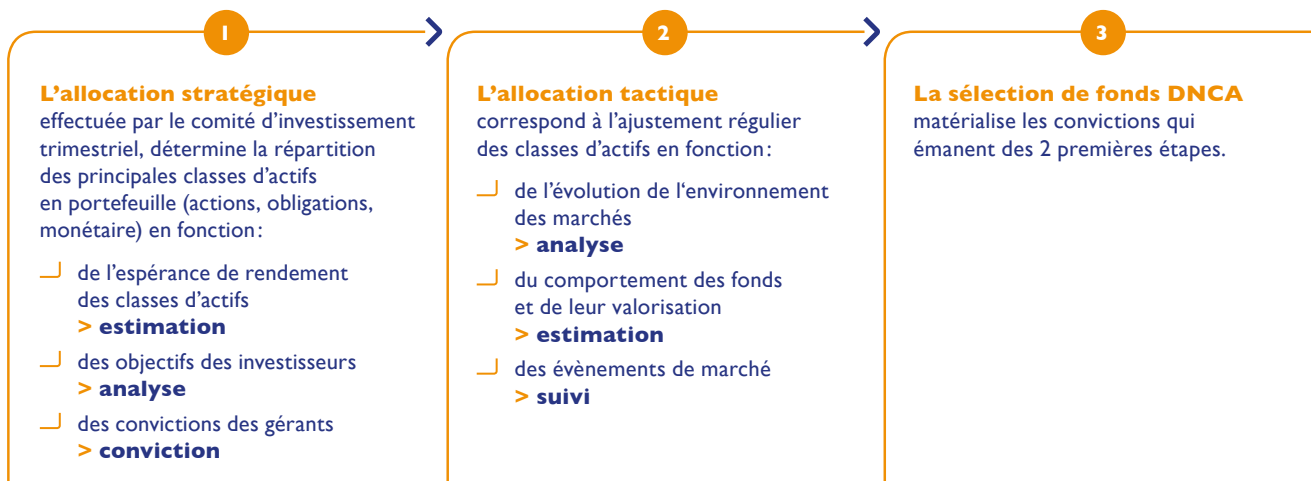
DNCA Invest **Beyond**

Global Leaders

CONSTRUCTION DES ALLOCATIONS D'ACTIFS

L'allocation d'actifs représente la **stratégie de répartition des actifs financiers** au sein d'un portefeuille. Le montant des fonds à investir est divisé entre des catégories d'actifs différentes, comme les actions, obligations, liquidités et autres.

PROCESSUS EN 3 ÉTAPES



SÉLECTION DES FONDS

PROCESSUS EN 4 ÉTAPES





LES PRINCIPAUX ATOUTS DU VITIS – BEST OF DNCA

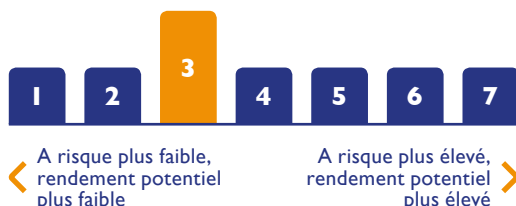
- └ Une **approche équilibrée** recherchant en permanence les meilleures opportunités dans des limites de risques acceptables.
- └ Une **gestion active de conviction** basée sur des allocations stratégiques et tactiques définies avec rigueur et précaution.
- └ Une **approche de gestion collégiale**.
- └ Un **suivi des allocations** tout au long de l'investissement et une grande réactivité face à l'évolution des marchés.

LES PRINCIPAUX RISQUES DU VITIS – BEST OF DNCA

- └ **Risque actions:** la valeur du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.
- └ **Risque de crédit:** le risque qu'un émetteur ne respecte pas ses obligations.
- └ **Risque lié à la gestion discrétionnaire:** il existe un risque que le fonds interne collectif ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- └ **Risque de taux:** ce risque se traduit par une baisse de la valeur du fonds en cas de fluctuations des taux d'intérêt.

INDICATEUR DE RISQUE SYNTHÉTIQUE (SRI)

Le SRI est un indicateur de risque synthétique permettant d'apprécier le niveau de risque d'un fonds de placement par rapport à un autre. Une classe de risque de 1 signifie un faible risque et un faible rendement potentiel. Une classe de risque de 7 correspond à un risque élevé et à un rendement potentiel élevé. Le SRI indique donc la probabilité que le fonds interne collectif enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de l'assureur de payer l'investisseur.



Le VITIS - Best of DNCA a un SRI de 3, ce qui correspond à **une classe de risque entre basse et moyenne**.

RÉPARTITION DES ACTIFS DU VITIS - BEST OF DNCA

Le VITIS - Best of DNCA investit principalement dans des parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), en conformité avec les règles d'investissements suivantes prévues par l'annexe n°1 de la Lettre Circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances :

CLASSE D'ACTIFS	LIMITES PAR ÉMETTEUR	LIMITES GLOBALES
└ OPCVM conformes à la directive modifiée 2009/65/CE	└ Sans limite	└ Sans limite
└ Comptes à vue, à préavis ou à terme	└ 20%	└ 20%

A PROPOS DU VITIS - BEST OF DNCA

Les informations reprises ci-après sont un **extrait du règlement de gestion** concernant le fonds interne collectif (FIC) VITIS - Best of DNCA, sous-jacent éligible au contrat VITIS All In One. Vous trouverez **une information plus élaborée** concernant le fonds de placement et notamment les frais et les risques relatifs au VITIS - Best of DNCA dans ledit règlement de gestion, disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurances.

Description du fonds

Le VITIS - Best of DNCA est un des fonds internes collectifs (FIC), soumis au droit luxembourgeois, éligibles au sein du contrat d'assurance-vie VITIS All In One.

- └ **Lancement:** 01/09/2018
- └ Fonds ouvert à **durée indéterminée**
- └ **Rendement non garanti**
- └ **Objectif:** Le FIC vise une gestion équilibrée et l'obtention d'une performance régulière couplée à une prise de risque modérée.

Des scénarios de performance sont présentés dans le document d'informations clés lié au FIC VITIS - Best of DNCA disponible sur <http://www.vitislife.com/fr-be/pki>

Investissement minimal

5.000 euros moyennant le respect de la prime minimale de 50.000 euros au profit du contrat VITIS All In One.

VNI du fonds

Hebdomadaire, publiée sur le site internet de Vitis Life S.A.:
<http://www.vitislife.com/fr-be/about/category/7>

Résumé des frais du fonds

- └ Commission de gestion: **0,25 %** par an, HTVA
- └ Frais de distribution: **0,50 %** par an, HTVA
- └ Frais afférents à la banque dépositaire: **min. 0,06 - max. 0,12 %** par an (pas de TVA)
- └ Frais afférents au calcul de la VNI et à l'administration du fonds: **5.000 euros** par an, HTVA

Afin de maîtriser les coûts, ce fonds interne collectif est – chaque fois que cela est possible - constitué de parts institutionnelles.

Risques du fonds

- └ **Risque actions:** La présence d'instruments financiers classés «actions» dans l'actif du fonds expose celui-ci aux fluctuations des marchés actions. En cas de baisse des marchés actions et/ou de dégradation de la situation commerciale et financière des sociétés dont les actions composent directement ou indirectement l'actif du fonds, la valeur nette d'inventaire du fonds pourra baisser.
- └ **Risque de crédit:** La présence d'instruments financiers classés «produits de taux» dans l'actif du fonds expose celui-ci aux effets de la variation de la qualité de crédit de l'émetteur du produit de taux. La dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur entraîne une baisse de la valeur des produits taux composant l'actif du fonds et par conséquent une baisse de la valeur nette d'inventaire du fonds.
- └ **Risque lié à la gestion discrétionnaire:** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux). Il existe un risque que le fonds interne collectif ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- └ **Risque de taux:** La présence d'instruments financiers classés «produits de taux» dans l'actif du fonds expose celui-ci aux effets des fluctuations des taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt entraîne un recul de la valeur en capital des produits de taux composant l'actif de fonds et par conséquent une baisse de la valeur nette d'inventaire du fonds.
- └ **Risque en capital:** Le FIC ne bénéficie d'aucune protection, ni garantie, de sorte qu'il est possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

A PROPOS DU CONTRAT VITIS ALL IN ONE

Les informations suivantes sont **un extrait de la fiche info financière assurance-vie** du contrat VITIS All In One, dans laquelle vous trouverez **une information plus élaborée** concernant les conditions de souscription, les risques, les frais, la fiscalité et les autres types de fonds de placements éligibles à ce contrat. La fiche info financière est disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurances.

Description du contrat

VITIS All In One (branche 23) est un **contrat d'assurance-vie de droit belge** souscrit auprès de Vitis Life S.A. - Belgian Branch, à **durée déterminée ou indéterminée**, sans garantie de capital ni de rendement et dont les primes sont réparties dans des fonds de placement sélectionnés par le preneur d'assurance selon son profil de risque.

Prime minimale du contrat

La prime initiale minimale du contrat est de **50.000 euros**, avec possibilité d'effectuer des versements complémentaires à partir de 5.000 euros.

Fiscalité du contrat

Actuellement, les résidents belges sont soumis à la fiscalité de leur domicile fiscal qui se résume comme suit:

- └ Une **taxe de 2 %** est prélevée sur le montant de chaque prime versée.
- └ En cas de **rachat, de décès de l'assuré ou d'échéance** en cas de vie du contrat d'assurance-vie, il n'y a pas de précompte mobilier dû.
- └ En cas de **décès** de l'assuré, les sommes versées au bénéficiaire sont en principe soumises aux droits de succession.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 30.07.2018 et peuvent évoluer dans le temps.

Frais du contrat

- └ **Frais d'entrée:** Maximum 2% de la prime versée.

└ **Frais de rachat:**

- Durant la 1^{ère} année: 3% de la réserve rachetée
- À partir de la 2^{ème} année: 2% de la réserve rachetée
- À partir de la 3^{ème} année: 1% de la réserve rachetée
- À partir de la 4^{ème} année: 0% de la réserve rachetée

Possibilité d'effectuer un rachat partiel par an pour maximum 10% des primes versées (après taxe sur les primes) sans frais de rachat.

- └ **Frais d'administration du contrat:** Maximum 2% par an de la réserve augmenté d'un montant fixe de 200 euros par an. L'assureur conserve le droit de pouvoir modifier unilatéralement et à tout moment ces frais.

	IN (par opération d'investissement)	OUT (par opération de désinvestissement)
Fonds interne dédié	250 EUR	250 EUR
Fonds interne collectif	0 EUR	125 EUR
Fonds externe (OPCVM)	125 EUR	125 EUR

DOCUMENTATION PRÉALABLE À L'INVESTISSEMENT

Votre situation personnelle, votre appétit pour le risque, votre horizon de placement sont des éléments importants lors du choix d'investissement. L'information contenue dans cette fiche d'information commerciale ainsi que les documents d'informations clés (DIC), le règlement de gestion, la fiche info financière assurance-vie et les conditions générales du contrat VITIS All In One constituent l'**information précontractuelle essentielle** pour effectuer votre choix. Vous êtes tenu d'en prendre connaissance avant toute décision d'investissement. Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire en assurances pour obtenir ces documents sans frais, ainsi que pour bénéficier d'un conseil adapté à votre situation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSUREUR

Vitis Life S.A. - Belgian Branch: Jan Emiel Mommaertslaan 20 B à B-1831 Diegem, BCE 0686.903.619, succursale belge de Vitis Life S.A., entreprise d'assurances dont le siège social est situé au 52, boulevard Marcel Cahen à L-1311 Luxembourg. Vitis Life S.A. est agréée par le Commissariat aux Assurances pour les opérations d'assurances relevant des branches « Vie » en vertu d'un arrêté délivré par le Ministère des Finances luxembourgeois (Réf.: S07/5) en date du 30 janvier 1995 et enregistrée en Belgique auprès de la FSMA.

PLAINTES

Toute réclamation ou plainte relative à un contrat VITIS All In One ou au fonds interne collectif peut être adressée à l'assureur:

- **Service Réclamations** - Vitis Life S.A. - Belgian Branch
Jan Emiel Mommaertslaan 20 B à B-1831 Diegem
belgianbranch@vitislife.com - <http://www.vitislife.com/be-fr/complaint>

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS ADRESSER

- à l'**Ombudsman des Assurances**
Square de Meeûs, 35 à B-1000 Bruxelles
info@ombudsman.as - www.ombudsman.as
tél: 02 547 59 71
- au **Commissariat aux Assurances**
7, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg
- à l'**Association des Compagnies d'Assurance et Réassurance (ACA)**
12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

**POUR DE PLUS AMPLES
RENSEIGNEMENTS**

Contactez votre intermédiaire en assurances
ou l'un de nos Wealth Insurance Consultants
au **+32 2 486 27 71**

**VITIS LIFE S.A.
BELGIAN BRANCH**

Jan Emiel Mommaertslaan 20 B • 1831 Diegem
+ 32 2 486 27 71 • belgianbranch@vitalife.com
www.vitalife.com • www.thebestofbothworlds.be